



Politique professionnelle de la SSAI

En **1972**, avec la fondation de la SSAI, les spécialistes en immunologie clinique ont acquis une structure qui leur est propre, mais ils ne sont pas encore intégrés dans le corps médical. Cela se fait en plusieurs étapes.

En **1973**, l'allergologie et l'immunologie clinique commencent à s'établir en tant que domaine à part entière de la médecine, introduisent en toute autonomie un certificat de capacité propre afin d'attirer la relève.

En **1976**, ce certificat de capacité est reconnu par la FMH, la fédération nationale des médecins suisses.

En **1982**, le domaine spécialisé de l'allergologie/immunologie devient un titre de sous-spécialité de la FMH.

Pour obtenir ce titre, 4 années de formation continue sont obligatoires, dont au moins une année dans un établissement de formation postgraduée de type A.

En **1982**, la spécialité allergologie/immunologie est en outre reconnue comme domaine autonome par la FAMH (Association des laboratoires médicaux de Suisse). La commission des analyses (PRAL) et la commission Formation de chef de laboratoire (FAMH) sont compétentes.

2 années de formation continue sont obligatoires pour l'obtention du titre FAMH de sous-spécialité allergologie/immunologie, dont au moins 6 mois dans un établissement de formation postgraduée de type A.

En **1993**, le sous-titre « Allergologie/immunologie » devient le titre d'une spécialité à part entière et reconnue de la médecine.